

Réunion du 21 janvier 2008

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire
Absents : MM SOUBLIN MAROIS (excusés) M JEANDIN

ELARGISSEMENT D'UN CARREFOUR : ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE SAINT GILLES

En date du 1er octobre 2007, il a été décidé d'acquérir une bande de terre en vue de l'élargissement du carrefour entre la Rue du Beau Soleil et la Rue Saint Gilles. Le Cabinet Euclid, Géomètres à Auffay, vient de rendre le plan de division des parcelles B52 et B53 appartenant à Monsieur Frédéric GODEFROY. La superficie réelle après bornage est de 40 m². L'acte d'achat peut être signé avec le nouveau propriétaire.

CONSULTATION POUR L'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ET DE DEUX IMPRIMANTES COULEUR

La proposition de la Sté RICOH France - 9, rue Linus Carl Pauling - La Vatine à MONT SAINT AIGNAN est la moins disante ::

- Pour le photocopieur et les deux imprimantes couleur, le montant est de :

H.T est de 7 434,30 € et T.T.C 8 891,43 €

Le contrat de maintenance correspondant est fixé à

- pour le photocopieur

Coût des copies noir et blanc de 0,0055 euros H.T
des copies couleur de 0,06 euros H.T

- pour les 2 imprimantes

Coût des copies noir et blanc de 0,0085 euros H.T
des copies couleur de 0,09 euros H.T

CONSULTATION POUR L'INSTALLATION D'UNE PLATEFORME ELEVATRICE DANS LA SALLE DU FOYER RURAL

Après analyse des offres, les propositions suivantes sont retenues :

- Lot n°1 : Maçonnerie

Monsieur Dominique BIGNON - Étauhague à IMBLEVILLE
pour le montant H.T de 3 925 € 00 T.T.C 4 694 € 30

- Lot n°2 : Installation d'une plateforme élévatrice

Société ETNAFAPEL Le Bourg à LA CHAPELLE GAUTHIER
pour le montant H.T de 16 800 € 00 T.T.C 17 724 € 00

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 1ERE CLASSE

Un emploi contractuel est créé au grade des éducateurs des activités physiques et sportives, à l'indice brut 579, pour assurer la fonction d'initiation au Full Contact. Le stage organisé pendant les vacances de février 2008, pour les jeunes fréquentant l'Espace Jeunes, durera 7 heures.

HEURES SUPPLEMENTAIRES D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Le paiement d'une heure trente supplémentaire effectuée par adjoint administratif de 2ème classe, en raison d'un surcroît de travail, est autorisé.

Réunion du 11 février 2008

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire
Absents : MM PAUMIER GILLE MOUCHARD (excusés) M JEANDIN

ACHATS DE PLAQUES POUR LA NUMEROTATION DES HABITATIONS

La Commune a obtenu une subvention de l'État au titre de la DGE pour l'achat de plaques de numérotation des habitations. Cette numérotation sera métrique. La commande des plaques sera passée à la Société ART-CAD Route de Varvannes à VAL DE SAÛNE.

Le montant s'élève à H.T 3 996 € 21 T.T.C 4 779 € 47

Les plaques seront posées par les administrés.

CHEMIN D'EXPLOITATION N°8 : ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE

Ce chemin recevra la dénomination suivante :

Impasse du Beau Soleil

TARIF DES ANIMATIONS DE FEVRIER 2008

Le tarif des animations suivantes est fixé à :

Jeunes de Val de Saône Hors de Val de Saône

Sortie Bowling	7,00 €	9,00 €
Sortie Docks Laser et Mac Donald	10,00 €	14,00 €

SITE INTERNET : MAINTENANCE

Le contrat de maintenance par la Société « Les Sept Gens » du site internet de la Commune est établi pour la période du 15 septembre 2007 au 16 septembre 2008. Le montant de la prestation s'élève à 300 € hors taxes.

PROJET DE CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE : AMENAGEMENT PAYSAGER

La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne gare en bibliothèque, a été attribuée à Monsieur Jean-Michel LEFORESTIER, architecte à Luneray. Cependant, sa prestation n'inclut pas l'aménagement paysager de la propriété. Cette mission sera confiée à un architecte paysagiste.

ANCIENNE GARE : AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES MULTIRISQUES

Une extension de garantie du contrat d'assurances AXA multirisques, est nécessaire pour intégrer l'ancienne gare.

Réunion du 14 mars 2008

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

MM Raphaël SENECAL, Gilles PAUMIER, Nadine GILLE, Marinette RAILLOT, Norbert GAINVILLE, Jean-Louis LEMOINE, Bruno DUBOC, Bertrand ROUET, Jean-Pierre SOUBLIN, Jean-Michel TURPIN, Roland MARECHAL, Alexandra MAROIS, Hélène ADAMIAK, Sylvain LASNON, Perrine MOUCHARD.

M. LEMOINE, absent, a donné un pouvoir à M. GAINVILLE pour voter en ses lieu et place.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Norbert GAINVILLE a été élu Maire

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le nombre des Adjointes déterminé par vote à bulletin secret, est de 4.

ELECTION DES ADJOINTS

Premier Adjoint : Monsieur Gilles PAUMIER

Deuxième Adjoint : Madame Nadine GILLE

Troisième Adjoint : Monsieur Sylvain LASNON

Quatrième Adjoint : Madame Marinette RAILLOT

Réunion du 26 mars 2008

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absents : Mr Jean-Pierre SOUBLIN (excusé) ayant donné pouvoir à Mr Norbert GAINVILLE pour voter en ses lieu et place.

ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Une seule liste de 5 candidats a été présentée, les candidats ont obtenu la majorité absolue :

Madame Nadine GILLE

Monsieur Raphaël SÉNÉCAL

Monsieur Roland MARÉCHAL

Madame Alexandra MAROIS

Madame Hélène ADAMIAK

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES TROIS RIVIERES »

1er DÉLÉGUÉ TITULAIRE Monsieur Gilles PAUMIER

2ème DÉLÉGUÉ TITULAIRE Monsieur Norbert GAINVILLE

1er DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT Monsieur Jean-Michel TURPIN

2ème DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT Monsieur Sylvain LASNON

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE ET SPORTIVE DE LA

REGION DE YERVILLE**1er DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Monsieur Norbert GAINVILLE**2ème DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Mademoiselle Perrine MOUCHARD**1er DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Madame Marinette RAILLOT**2ème DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Madame Alexandra MAROIS**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS SAANE VIENNE ET SCIE****1er DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Monsieur Gilles PAUMIER**1er DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Monsieur Norbert GAINVILLE**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE DOUDEVILLE****1er DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Monsieur Sylvain LASNON**1er DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Monsieur Norbert GAINVILLE**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SAANE****1er DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Monsieur Sylvain LASNON**2ème DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Monsieur Norbert GAINVILLE**1er DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Monsieur Jean-Michel TURPIN**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA SAANE****1er DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Monsieur Norbert GAINVILLE**2ème DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Madame Marinette RAILLOT**3ème DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Mademoiselle Perrine MOUCHARD**1er DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Monsieur Gilles PAUMIER**2ème DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Madame Nadine GILLE**3ème DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Madame Alexandra MAROIS**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE TOTES****1er DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Monsieur Norbert GAINVILLE**2ème DÉLÉGUÉ TITULAIRE** Monsieur Jean-Pierre SOUBLIN**1er DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT** Monsieur Sylvain LASNON**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonction du Maire et des Adjointes, est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux :

- Indemnité du Maire : 43 % de l'indice 1015 suivant le barème de traitement des agents de la fonction publique

- Indemnités des 4 Adjointes : 16,5 % de l'indice 1015

La répartition de l'enveloppe est la suivante :

- 1er adjoint : 29,2 % soit 19,26 % de l'indice 1015

- 2ème adjoint : 23,6 % soit 15,58 % de l'indice 1015

- 3ème adjoint : 23,6 % soit 15,58 % de l'indice 1015

- 4ème adjoint : 23,6 % soit 15,58 % de l'indice 1015

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant

- la fixation du tarif des animations organisées par l'animateur de l'Espace Jeunes (excepté le tarif du Centre de Loisirs organisé pendant les vacances d'été).
- la préparation, la passation des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant.
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

SIER DE LA REGION DE TOTES : PARTICIPATION DE L'ANNEE 2008

La participation au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région de Tôtes fiscalisée en totalité, s'élève à 3 952 euros pour l'année 2008.

ESPACE JEUNES ET CLSH : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Quatre emplois au grade d'adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe à l'indice brut 281 sont créés pour assurer les fonctions d'animateur du Centre de Loisirs du 4 juillet au 2 août 2008. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Ces agents seront titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur ou stagiaires BAFA conformément aux quotas d'encadrement définis par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Un emploi saisonnier d'adjoint territorial d'animation de 1ère classe à l'indice brut 302 est créé pour assurer la fonction de direction de l'Espace Jeunes en remplacement de l'animateur détaché à la Direction du Centre de Loisirs du 4 juillet au 11 août 2008. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Cet agent sera titulaire du Brevet d'Aptitudes aux fonctions de Direction ou stagiaire BAFD.

ANIMATIONS DE L'ETE : CAMP DE VACANCES

Un camp de vacances se déroulera du lundi 4 août au lundi 11 août 2008, au Centre de Pleine Nature Lionel Terray à Clecy (14570). Le coût total est estimé à 350 € 00 par jeune, les jeunes ados accueillis seront en priorité de Val de Saône. Pour l'encadrement de ce camp, deux animateurs sont prévus et le nombre de jeunes ados accueillis est limité à 12.

ANNEE 2008 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Les ouvrages d'éclairage public à construire en 2008, sont les suivants :

SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX H.T	MONTANT DE LA SUBVENTION	PARTICIPATION DE LA COMMUNE H.T	MONTANT DE LA TVA A PREFINANCER PAR LA COMMUNE
ZA VARVANNES Version aérienne	15 450,00 €	6 180,00 €	9 270,00 €	3 028,20 €
ZA VARVANNES Version souterraine	45 740,00 €	18 296,00 €	27 444,00 €	8 965,04 €
Abribus Route des Sources	3 950,00 €	1 580,00 €	2 370,00 €	774,20 €
Horloges Astronomiques	5 400,00 €	2 160,00 €	3 240,00 €	1 058,40 €
TOTAL 1	24 800,00 €	9 920,00 €	14 880,00 €	4 860,80 €
TOTAL 2	55 090,00 €	22 036,00 €	33 054,00 €	10 797,64 €

Le Conseil Municipal décide de retenir l'ensemble des travaux comprenant la réalisation en version souterraine de l'éclairage public de la zone d'activités de Varvannes.

ELECTIONS MUNICIPALES : HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les heures supplémentaires effectuées lors des élections municipales du 9 mars 2008, par les titulaires des emplois suivants, seront rémunérées :

- Adjoint territorial de 2ème classe 1 h 00
- Adjoint administratif de 1ère classe 5 h 1/2
- Agent de maîtrise 6 h 00

ACHAT DE MATERIEL

Le matériel suivant sera commandé :

- 1 pulvérisateur porté 3 points pour le service Technique auprès des Établissements Ducastel - ZAC rue aux lièvres Saint Marie des Champs à YVETOT
H.T 1 493 € 32 TTC 1 786 € 00
- 1 horloge électronique pour l'église d'Anglesqueville auprès des Établissements Biard et Roy - Rue Joseph Roy à SAINTE AUSTREBERTHE
H.T 1 147 € 07 TTC 1 371 € 90
- 2 armoires hautes en inox pour le Foyer Rural auprès des Établissements Henri Julien - Avenue du Président Kennedy - B.P 28 BÉTHUNE (62401)
H.T 1 780 € 00 TTC 2 128 € 88

CREATION D'UN BLASON

Une étude portant sur l'illustration et la description des armoiries de la Commune, sera confiée au Conseil Français d'Héraldique. Le coût de création du blason est estimé à 250 € 00.

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Tous les Membres étaient présents

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2007

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Compte administratif principal						
Résultats reportés		344 647.06	156 292.70		156 292.70	344 647.06
Opérations de l'exercice	747 913.60	875 726.28	270 930.50	419 392.44	1 018 844.10	1 295 118.72
TOTAUX	747 913.60	1 220 373.34	427 223.20	419 392.44	1 175 136.80	1 639 765.78
Résultats de clôture		472 459.74	7 830.76			464 628.98
Restes à réaliser			266 475.00	184 313.00	266 475.00	184 313.00
TOTAUX CUMULÉS		472 459.74	274 305.76	184 313.00	266 475.00	648 941.98
RÉSULTATS DÉFINITIFS		472 459.74	89 992.76			382 466.98

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LE LOTISSEMENT LES GENÊTS DE L'ANNÉE 2007

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE S ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Compte administratif						
Résultats reportés			69 533.80		69 533.80	
Opérations de l'exercice	244 848.01	290 833.95	5 555.28	170 493.61	250 403.29	461 327.56
TOTAUX	244 848.01	290 833.95	75 089.08	170 493.61	319 937.09	461 327.56
Résultats de clôture		45 985.94		95 404.53		141 390.47
Restes à réaliser				95 404.53		141 390.47
TOTAUX CUMULÉS		45 985.94		95 404.53		141 390.47
RÉSULTATS DÉFINITIFS		45 985.94		95 404.53		141 390.47

COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2007

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES GENETS DE L'ANNEE 2007

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2008

Le budget primitif de l'année 2008 est adopté. Les crédits s'élèvent :

Section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 1 285 969 € 00
 Section d'investissement en recettes et en dépenses à 735 075 € 00

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES GENETS II : AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2008

Le budget primitif de l'année 2008 est adopté. Les crédits s'élèvent :

Section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 285 162 € 00
 Section d'investissement en recettes et en dépenses à 95 405 € 00

VOTE DES TAUX

Les taux des quatre taxes sont inchangés :

Taxe d'habitation	9.94 %
Taxe foncière sur le bâti	15.95 %
Taxe foncière sur le non bâti	34.99 %
Taxe professionnelle	6.69 %

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

L'amortissement des subventions inscrites en section d'investissement est désormais une obligation. Il sera calculé sur une durée d'un an.

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

La composition des Commissions Municipales dont le Maire est membre de droit, est la suivante :

VIE DES VILLAGES:

MM Gilles PAUMIER / Nadine GILLE / Sylvain LASNON / Marinette RAILLOT/ Bertrand ROUET / Jean-Pierre SOUBLIN / Roland MARÉCHAL / Alexandra MAROIS

VOIRIE :

MM Jean-Louis LEMOINE / Bruno DUBOC / Bertrand ROUET / Roland MARÉCHAL

BÂTIMENTS, MATÉRIELS :

MM Gilles PAUMIER / Sylvain LASNON / Jean-Louis LEMOINE / Bertrand ROUET/ Jean-Michel TURPIN

FÊTES, ANIMATIONS, TOURISME, ACCUEIL ET SPORT :

MM Gilles PAUMIER / Nadine GILLE / Sylvain LASNON / Hélène ADAMIAK

ÉCONOMIE ET EMPLOI :

MM Gilles PAUMIER / Marinette RAILLOT / Raphaël SÉNÉCAL / Jean-Michel TURPIN

PERSONNEL COMMUNAL :

MM Sylvain LASNON / Marinette RAILLOT / Raphaël SÉNÉCAL / Jean-Michel TURPIN/ Roland MARÉCHAL

CULTURE COMMUNICATION INFORMATION :

MM Marinette RAILLOT / Jean-Pierre SOUBLIN / Hélène ADAMIAK

EMBELLISSEMENT :

MM Nadine GILLE / Sylvain LASNON / Marinette RAILLOT / Alexandra MAROIS/ Perrine MOUCHARD

URBANISME, PERMIS DE CONSTRUIRE, POS :

MM Gilles PAUMIER / Sylvain LASNON / Raphaël SÉNÉCAL / Bertrand ROUET

PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT :

MM Gilles PAUMIER / Sylvain LASNON / Marinette RAILLOT / Bertrand ROUET/ Alexandra MAROIS

CONSEIL DES JEUNES :

MM Nadine GILLE / Marinette RAILLOT / Bruno DUBOC / Jean-Pierre SOUBLIN/ Hélène ADAMIAK / Perrine MOUCHARD

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES :

MM Nadine GILLE / Alexandra MAROIS / Hélène ADAMIAK

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES AGRICULTURE :

MM Sylvain LASNON / Jean-Louis LEMOINE / Roland MARÉCHAL

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur Bruno DUBOC est désigné par le Conseil Municipal.

DEMANDE DE DGE POUR DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET RENFORCEMENT DE L'IMPASSE DU BEAU SOLEIL

Des travaux de restructuration et de renforcement sont à réaliser sur la voie communale dénommée Impasse du Beau Soleil. Le montant chiffré par l'entreprise FOLLAIN, 394 Route de la Gare à St Maclou de Folleville s'élève à :

H.T 15 000 € 00 T.T.C 17 940 € 00

Une subvention est sollicitée, au titre de la DGE pour ces travaux de voirie.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE RENFORCEMENT DE L'IMPASSE DU BEAU SOLEIL

Des travaux de restructuration et de renforcement sont à réaliser sur la voie communale dénommée Impasse du Beau Soleil. Le montant chiffré par l'entreprise FOLLAIN, 394 Route de la Gare à St Maclou de Folleville s'élève à :

H.T 15 000 € 00 T.T.C 17 940 € 00

Une subvention est sollicitée au Conseil Général pour ces travaux de voirie.

VENTE D'HERBE

Les offres retenues pour l'achat d'herbe sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée en section AI 276 d'une superficie de 99a 20 ca : proposition émanant de Mr et Mme Denis LESUEUR - Chemin des Vausseries - 76890 VAL DE SAÛNE d'un montant de 150,00 €

- Parcelle cadastrée en section AE 161 d'une superficie de 1ha 77a 70ca : proposition émanant de Mr Éric DURAND 76890 CALLEVILLE LES DEUX ÉGLISES d'un montant de 350,00 €.

LOTISSEMENT « LES GENETS II ». AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT EN ACCESSION A LA PROPRIETE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Certains acquéreurs des lots ont rencontré des problèmes pour implanter leur entrée. Une demande d'arrêté modificatif du lotissement sera effectuée afin d'obtenir l'autorisation d'en modifier le règlement intérieur.

ADHESION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES : ANNEE 2008

Il est décidé d'adhérer au dispositif « Fonds d'Aide aux Jeunes » adopté par le Conseil Général et destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans.

LOTISSEMENT DU MONT VARIN : INTEGRATION DE LA VOIRIE DANS LA VOIRIE COMMUNALE

La rétrocession de la voirie dite Rue du Clos, de ses trottoirs et de l'éclairage public par la Société d'HLM Le Foyer Stéphanois à la Commune, se fera à titre gratuit. Le bornage et les frais d'actes notariés seront à la charge du cédant.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT SOUS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

L'importance des travaux d'entretien des espaces verts, pendant la période estivale, nécessite une augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent sous contrat d'accompagnement. Son horaire sera porté de 24 heures à 35 heures, pour la période du 1er mai au 20 novembre 2008.

Réunion du 5 mai 2008

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

CENTRE DE LOISIRS DE L'ETE 2008 : TARIFS

Les tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement organisé du 07 juillet au 1er août 2008, sont fixés de la façon suivante :

Quotient familial	Tranche	Tarif 1 semaine avec repas	Tarif 1 semaine sans repas	Tarif 2 semaines avec repas	Tarif du 07/07 au 01/08/08 4 semaines	* TARIF FRATRIE		
						*Tarif 1 semaine avec repas	*Tarif 2 semaines avec repas	*Tarif du 07/07 au 01/08/08 4 semaines
- de 457 €	A	36,68 €	21,59 €	64,71 €	120,45 €	31,18 €	55,01 €	102,39 €
de 457 à 534 €	B	40,43 €	25,34 €	71,18 €	132,57 €	34,38 €	60,50 €	112,69 €
de 534 à 610 €	C	43,97 €	28,87 €	77,66 €	144,51 €	37,38 €	66,01 €	122,84 €
+ de 610 €	D	47,98 €	32,88 €	84,12 €	156,82 €	40,79 €	71,51 €	133,31 €
Sivos	E	47,98 €	32,88 €	84,12 €	156,82 €	40,79 €	71,51 €	133,31 €
Extérieur	F	66,31 €	51,20 €	116,48 €	217,05 €	56,37 €	99,01 €	184,50 €

* Le tarif fratrie calculé ci-dessus est applicable à partir du deuxième enfant (abattement de 15 %).

Le quotient familial sera déterminé sur présentation de l'avis d'imposition de l'année 2006 et de l'attestation de versement des Allocations par la Caisse d'Allocations Familiales.

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES PUBLICITES

Le prix des pavés publicitaires dans le bulletin municipal est fixé pour l'année 2008 à :

* Pavé de 4 x 9 cm environ

- pour les entreprises de Val de Saône 35,00 €
- pour les autres entreprises 68,00 €

* Pavé d'une 1/2 page 135,00 €

* Pavé d'une page entière 230,00 €

DEMANDE DE DGE POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA BIBLIOTHEQUE

Le coût de l'aménagement des abords de la bibliothèque et des travaux de sécurité liés à la voirie communale est estimé par Monsieur Samuel CRAQUELIN, Architecte Paysagiste, 2 rue Goubermoulin à LILLEBONNE à .

HT 37 000 € 00 TTC 44 252 € 00.

Une subvention au titre de la DGE sera demandée pour ces travaux de voirie.

CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET DECISION MODIFICATIVE N°1

Le coût global de l'aménagement de l'ancienne gare en bibliothèque basé sur l'étude réalisée par Monsieur Jean-Michel LEFORESTIER, architecte, 19 rue Saint Remi, se décompose de la façon suivante :

	T.T.C	H.T
Acquisition immobilière	85 346 € 86	84 470 € 62
Travaux	299 717 € 60	250 600 € 00
Honoraires architecte	27 029 € 60	22 600 € 00
Achat de mobilier	12 115 € 73	10 130 € 21
Achat de matériel informatique	1 915 € 99	1 602 € 00
Achat d'ouvrages	17 940 € 00	15 000 € 00
TOTAL	444 065 € 78	384 402 € 83

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général.

Les crédits inscrits au budget primitif de l'année 2008 sont complétés.

CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Le coût global de l'aménagement de l'ancienne gare en bibliothèque basé sur l'étude réalisée par Monsieur Jean-Michel LEFORESTIER, architecte, 19 rue Saint Remi, se décompose de la façon suivante :

	T.T.C	H.T
Travaux	299 717 € 60	250 600 € 00
Honoraires architecte	27 029 € 60	22 600 € 00
Achat de mobilier	12 115 € 73	10 130 € 21
Achat de matériel informatique	1 915 € 99	1 602 € 00
TOTAL	340 778 € 92	284 932 € 21

Une subvention sera sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute Normandie, dans le cadre de la DGD Bibliothèques.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT DU VILLAGE : ABORDS DE LA BIBLIOTHEQUE

Le coût de l'aménagement des abords de la bibliothèque suivant l'étude réalisée par Monsieur Samuel CRAQUELIN, Architecte Paysagiste, 2 rue Goubermoulins à LILLEBONNE est estimé à :

Le coût des travaux HT 146 500 € 00 TTC 175 214 € 00.

Une subvention sera demandée au Conseil Général, au titre de l'aménagement de village, pour ces travaux d'aménagement des abords de la bibliothèque.

OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME AU TRESOR

Le placement au arrive à échéance le 20 mai 2008. Les prévisions budgétaires et de trésorerie permettent d'envisager un nouveau placement avant investissement de 200 000 €, pour une durée de 6 mois.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Une liste de vingt quatre noms de contribuables de la Commune est dressée dans le cadre de la procédure de renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs. Le Directeur des Services Fiscaux désignera les six membres titulaires et les six membres suppléants de cette Commission, parmi cette liste.

OPERATION « TICKET SPORT » 2008-2009 : DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention sera demandée à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et au Conseil Général dans le cadre du dispositif « Ticket Sport » : cette opération se déroulera pendant les vacances scolaires de l'été 2008, la Toussaint 2008, Noël 2008, Hiver 2009 et Printemps 2009.

PROJET DE BLASON : PROPOSITIONS

Le projet n°1, proposé par le Conseil Français d'Héraldique, sera modifié et représenté ensuite devant l'Assemblée.

CDC DES TROIS RIVIERES : PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2008

Les travaux suivants seront réalisés en 2008 :

	Coût H.T	Subvention	Solde
Chemin des Vausseries (VC n°13)	51 340 € 00	15 402 € 00	35 938 € 00
Rue Saint Gilles (VC n° 7)	41 772 € 00	12 531 € 60	29 240 € 40
Total			65 178 € 40

soit une participation prévisionnelle en investissement pour la Commune de 50 % s'élevant à 32 589 € 20.

ACHAT DE MATERIEL

Le matériel suivant sera acheté :

Pour l'atelier communal

1 chauffe eau de 200 L auprès de Monsieur Antoine VASSEUR - Brico Saône
Place Daniel Boucour – à VAL DE SAÂNE
au prix de H.T 391 € 96 TTC 468 € 80

Pour l'Espace Socioculturel

2 tables LYRA auprès de la Camif Collectivités - Zone d'activités Le Géneteau
NIORT (79074)
au prix de H.T 316 € 00 TTC 377 € 94

CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE POUR L'ACQUISITION D'OUVRAGES

Monsieur Jean-Michel LEFORESTIER, architecte, 19 rue Saint Remi à LUNERAY a chiffré le projet d'aménagement de l'ancienne gare en bibliothèque à :

	T.T.C	H.T
Travaux	299 717 € 60	250 600 € 00
Honoraires architecte	27 029 € 60	22 600 € 00
Achat de mobilier	12 115 € 73	10 130 € 21
Achat de matériel informatique	1 915 € 99	1 602 € 00
TOTAL	340 778 € 92	284 932 € 21

D'autre part, il convient d'y ajouter le coût d'acquisition des ouvrages et documents sonores, vidéo et multimédia estimé à H.T 15000€00. Une subvention sera demandée au Centre National du Livre dans le cadre des acquisitions d'ouvrages et documents multimédia.